

Renens, le 19 mai 2022

Demande de crédit-cadre destiné à financer l'assainissement du réseau d'éclairage public

La Municipalité de la Ville de Renens soumet à l'approbation du Conseil communal un crédit-cadre de CHF 7'394'500.- TTC pour la réfection de son éclairage public. Le projet proposé comprend l'installation de nouveaux luminaires permettant une consommation plus faible pour une même qualité d'éclairage, des frais d'entretien réduits ou encore une diminution de la pollution lumineuse. Après avoir remplacé les lampes à vapeur de mercure lors de la précédente législature, cette seconde étape de rénovation permettra de répondre aux exigences cantonales imposées aux *grands consommateurs* d'électricité. Elle s'inscrit plus généralement dans la politique communale de développement durable et son futur Plan Climat, tout en répondant par ailleurs à une demande du Conseil communal.

En 2011, le Conseil fédéral et le Parlement ont pris une décision de principe pour la sortie progressive de l'énergie nucléaire. Une transformation du système énergétique suisse d'ici 2050 est donc nécessaire pour permettre un approvisionnement sûr et respectueux de l'environnement. Pour atteindre ces objectifs, la loi vaudoise sur l'énergie du 16 mai 2006 (LVLene) comporte diverses dispositions, dont l'une (article 28) concerne les « grands consommateurs » d'énergie.

Dans ce cadre, le Canton peut exiger un audit et des mesures pour les entités dont la consommation annuelle d'électricité est supérieure à 0,5 gigawattheure (gWh). Avec une consommation annuelle de 540'000 kilowattheures (kWh) en 2020 pour l'éclairage public, la Ville de Renens en fait partie. Un audit énergétique de l'éclairage public s'est donc déroulé en 2021 et a été validé par la Direction de l'énergie du Canton (DIREN).

En parallèle, la Municipalité a mandaté l'association d'entreprises DG E-Services SA et SIE SA (Service intercommunal de l'électricité) pour l'étude du concept énergétique final de l'éclairage public. Le rapport final rendu en juin 2021 a pour but d'identifier les installations les plus gourmandes en énergie et de planifier leur remplacement sur trois ans. Le nombre de points lumineux sur la Commune de Renens est de 1'719 unités pour l'éclairage public, dont 700 ont plus de 25 ans, soit 40% de l'inventaire.

L'ensemble des installations ont fait l'objet d'un contrôle initial afin de vérifier l'état des mâts, des câbles et des fondations. Au vu de leur état actuel et pour éviter de devoir revenir sur site et remplacer le matériel dans quelques années, l'option privilégiée est de changer la totalité du système y compris le câble d'alimentation. Une réflexion particulière sera aussi faite quant à l'emplacement des luminaires. À cet effet, certains luminaires seront déplacés de leur position actuelle afin d'optimiser l'éclairage et/ou d'éclairer de manière ciblée mais sans excès.

Renens avait été pionnière en 2010 en installant les premiers luminaires LED dans les rues du centre dans le cadre de l'aménagement de la Place du Marché. Depuis, la technologie de l'éclairage, et celle des LED en particulier, a beaucoup évolué et les avantages de cette technologie se sont imposés. Dès lors, seules les installations LED seront prises en compte dans ce programme. Elles seront munies d'un système d'abaissement de la consommation entre 23h30 et 5h30. Ces mesures de diminution de luminosité, voire d'extinction, contribuent à lutter contre la pollution lumineuse pour une meilleure qualité de vie de la population. Elles permettront également de favoriser la biodiversité en ville, en particulier les animaux et les insectes nocturnes.

Le crédit-cadre soumis au Conseil communal doit permettre de financer la rénovation de l'éclairage public sur le territoire de Renens et viser ainsi une diminution, à l'horizon 2025, pour le parc d'éclairage de plus de 50% de la consommation d'énergie actuelle. Cette démarche s'inscrit également au sein des objectifs du Plan climat en cours d'élaboration et répond au postulat de M. le Conseiller communal Jonas Kocher intitulé « Pour une commune éclairée sans pollution lumineuse inutile ».

Renseignements :

Tinetta Maystre

*Municipale Urbanisme-Travaux
076 407 33 81*